IMT Nuremberg Archives

H – 438

International Court of Justice

132
7
C

H0438 - 0002

TRIBUNAL MILITAIRE INTERNATIONAL

NUREMBERG

COMPTE-RENDU OFFICIEL DE LA SEANCE D'OUVERTURE

20 NOVEMBRE 1945

sous la Présidence de M.LAWRENCE

de 10h. à 12h 30

L'HUISSIER AUDIENCIER .- Le Tribunal Militaire International va faire son entrée .

M.LE PRESIDENT.- Avant que les accusés soient appelés à se défendre , il va être procédé à la lecture de l'acte d'accusation d'après lequel ils sont accusés de crimes contre la paix, de crimes de guerre , de crimes contre l'humanité et d'un plan commun de conspiration pour l'exécution de ces crimes .

Le Tribunal désire que je fasse une courte déclaration : le Tribunal International Militaire a été créé à la suite de l'accord conclu à Londres le 8 Août 1945 qui établit le Statut du Tribunal et ses annexes . Ce Tribunal a été créé d'après l'article I de ce Statut pour juger rapidement et pour punir les principaux criminels de guerre de l'Axe de l'Europe .

Les signataires de ce Statut sont les gouvernements du Royaume Uni de Grande Bretagne et d'Irlande du Nord, le Gouvernement des Etats-Unis d'Amérique, le Gouvernement provisoire de la République française et le Gouvernement de l'Union des Républiques Socialistes Soviétiques.

Les Ministères Publics désignés par les quatre signataires ont désigné les criminels de guerre qui doivent être jugés par ce Tribunal . Ils sont d'accord sur l'Acte d'accusation inculpant les accusés ici présents

A Berlin le I8 Octobre I945 l'acte d'accusation a été lu . Une copie de cet Acte en langue allemande en a été donnée à chaque accusé qui l'a eue entre les mains pendant plus de 30 jours . Tous les accusés sont représenté par un avocat . Dans presque tous les cas l'avocat a été choisi par l'accusé lui-même mais dans certains cas où on ne pouvait pas choisir d'avocat le Tribunal en a désigné un d'office .

Le Tribunal a appris avec satisfaction les mesures prises par les Ministères publics pour permettre aux Avocats de la défense de prendre connaissance des documents sur lesquels l'accusation est établie afin que les accusés aient toute facilité pour se défendre en toute équité .

Le procès qui va commencer est unique dans les annales du droit mondial . Il est de première importance aux yeux de millions de personnes sur la terre entière et pour cette raison tous ceux qui prennent une part, quelle qu'elle soit, à ce procès ont une grande responsabilité et doivent accomplir leur devoir sans peur d'après les principes sacrés de la loi et de la justice . Les quatre signataires qui ont entrepris ce procès entendent qu'il reste toujours fidèle aux principes et aux traditions qui seuls peuvent assurer la justice avec autorité .Le monde civilisé en entier y est intéressé .

H0438 - 0003

H0438 - 0004

Ce procès est public dans toute l'acception du mot . Je dois donc rappeler au public que le Tribunal insiste pour que l'ordre soit toujours maintenu et qu'il prendra les mesures nécessaires dans ce but ?.

Pour me conformer au Statut , je vais maintenant procéder à la lecture de l'Acte d'accusation .

L'ACTE D'ACCUSATION EST LU PAR M.SIDNEY ALDERMANN ET SIR D.MAXWELL FYFE .

LE PRESIDENT. -L'audience est suspendue pour I5 minutes .

SIR D. MAXWELL FYFE.- Le Représentant de la République française prendra la parole à la reprise de l'audience .

;;;;;.....

REPRISE DE L'AUDIENCE

LE PRESIDENT.- Le Tribunal apprend que l'accusé Kaltenbrunner est malade . Le procès continue en son absence . Je demande au représentant du Gouvernement Provisoire de la République Française de prendre la parole.

LECTURE DE L'ACTE D'ACCUSATION PAR M.PIERRE MOUNIER ET PAR M.CHARLES GERTHOFFER .

LA SEANCE EST LEVEE

à I2h 30

-:-:-:-:-:-

11 107 7 C

H0438 - 0005

TRIBUNAL MILITAIRE INTERNATIONAL

Compte-rendu officiel de la Séance d'inauguration

-:-:-:-

Le 20 Novembre I945 à I4 heures I5.

M.LE PRESIDENT.- Le Ministère Public de la République Française voudrait-il continuer la lecture de l'Acte d'Accusation ?

.... (lecture) .....

M.LE PRESIDENT.- La parole est au Ministère Public Russe.

.....

M.LE PRESIDENT.- Le Paragraphe B page I6 a été lu par le Ministère Public de la République Française. Le Paragraphe 2 de la page I7 fut omis par lui. Continuez Paragraphe 2 page I7.

..... (lecture)

M.LE PRESIDENT.- Pourriez-vous lire le Paragraphe 2 page I8.

.....(lecture) ....

M.le PRESIDENT .- Paragraphe 2.

.....

.....

M.LE PRESIDENT.- Voulez-vous tourner. Paragraphe F. Paragraphe 2 page I4.

..... (lecture) .....

M.LE PRESIDENT.- Passez au paragraphe 2, les Français ont lu le premier paragraphe. Passez au Paragraphe 2 "G".

..... (lecture).....

M.LE PRESIDENT.- Je pense que le Paragraphe "H" a été lu, le premier paragraphe. Il ne nous reste plus qu'à lire le paragraphe 2 "H".

..... (lecture) .....

M.LE PRESIDENT.- Parmi les Ministères Publics, quelqu'un a-t-il été désigné pour lire les appendices ?

LE MINISTERE PUBLIC AMERICAIN .- Face au Tribunal je lirai l'Appendice A, l'Appendice B, et la Délégation Anglaise lira l'Appendice C. Un mot d'explication sur l'Appendice A. La Cour a observé que les accusés sont au banc dans l'ordre dans lequel ils sont dans l'Acte d'Accusation. Ils ne sont pas nommés exactement dans le même ordre dans l'Appendice A. Ce serait trop difficile pour les interprêtes de les ranger dans le même ordre, je lirai donc l'Appendice A tel qu'il est écrit.

H0438 - 0006

Fin de la lecture de l'acte d'accusation.

LORD JUSTICE LAWRENCE.- Le Tribunal ajourne sa cession à 10 heures demain matin.

H0438 - 0007

H0438 - 0008

108
7
C

20 Nov 19[illegible]
4 14[illegible]

DECLARATION D'OUVERTURE POUR LES ETATS-UNIS D'AMERIQUE

par

ROBERT H.JACKSON

REPRESENTANT ET CHEF DU MINISTERE PUBLIC

pour les

ETATS-UNIS D'AMERIQUE

-:-:-:-

Plaise à la Cour, le privilège d'inaugurer le premier procès de l'Histoire pour crimes contre la paix du monde, impose une grave responsabilité. Les actes criminels que nous cherchons à condamner, et à punir ont été tellement préméditès, tellement néfastes et tellement dévastateurs que la civilisation ne peut pas tolérer qu'on les ignore, car la civilisation ne pourrait pas survivre si ces crimes devaient à nouveau être commis. Les quatre grandes puissances, remplies de leur victoire et sous le coup des maux qu'elles ont subis ne frappent pas d'une main vengeresse mais livrent leurs ennemis captifs au jugement de la Loi et par cela même donnent l'exemple le plus significatif de la force se soumettant à la raison.

Ce Tribunal, bien qu'il constitue une expérience et une initiative nouvelles n'est pas le résultat de pures spéculations abstraites, pas plus qu'il n'a été institué pour confirmer des théories de pure légalisme. Cette enquête représente un effort d'ordre pratique de la part de quatre Nations parmi les plus puissantes, avec l'appui de quinze autres nations, pour recourir au droit des gens afin de faire face

...

H0438 - 0009

à la plus grave menace de notre époque ; - la guerre d'agression.

Le sens commun de l'humanité exige que la loi ne soit pas limitée à la simple punition de crimes ordinaires commis par de petites gens, il faut que la loi tombe sur les hommes qui possèdent de grands pouvoirs et qui en font un usage délibéré et concerté, afin de mettre en mouvement une série de maux qui n'épargnent aucun foyer dans le monde tout entier. C'est un cas de cette grandeur que les Nations présenteront devant l'Honorable Tribunal.

Au banc des prisonniers sont assis quelque vingt hommes déchus, réprouvés par l'humiliation de ceux qu'ils ont dirigés presqu'autant que par la misère de ceux qu'ils ont attaqués. Leur capacité personnelle pour le mal est à jamais détruite. Il est difficile aujourd'hui de concevoir dans ces êtres captifs et misérables, la puissance avec laquelle, en tant que chefs nazis, ils dominèrent un jour une grande partie du monde et terrifièrent la plupart des hommes. En tant que simples individus, leur destin est de peu d'importance pour le monde : ce qui constitue l'importance de ce procès, c'est que ces prisonniers représentent des influences sinistres qui demeureront dans le monde bien longtemps après que leurs cadavres seront devenus poussière.

Ce sont des symboles des haines raciales, du terrorisme, de la violence, de l'arrogance et de la cruauté de la force, ce sont des symboles d'un nationalisme et d'un militarisme farouches, d'intrigues et d'agressions qui ont jeté l'Europe dans la

...

tourmente pendant plusieurs générations, écrasant les hommes, détruisant les foyers, appauvrissant la vie même de ce continent. Ils ont incarné à tel point les idéologies conçues par eux, et les forces dirigées par eux, que tout acte de compassion à leur égard constitue un triomphe et un encouragement donné à tous les maux qui s'associent à leur nom. La civilisation ne peut pas admettre de compromis avec les tendances qui verraient leurs forces se renouveler si nous traitions d'une manière équivoque ou indécise ces hommes en qui ces forces aujourd'hui survivent faiblement.

Ce que ces hommes représentent ? nous le révèlerons patiemment et posément : nous vous donnerons des preuves indéniables d'actes inimaginables ; il ne manquera à la liste de leurs crimes aucun acte pouvant être conçu par un orgueil et une cruauté pathologiques et par la passion de la puissance. Ces hommes créèrent en Allemagne, sous l'égide du "Führerprinzip" un despotisme national-socialiste qui n'a pour précédent que les dynasties de l'Ancien-Orient ; ils ont enlevé au peuple allemand toutes les dignités et les libertés que nous tenons comme droits naturels imprescriptibles de tout être humain. En échange, le peuple allemand fut animé par des sentiments de haine virulente en même temps que flatteuse envers ceux qui étaient marqués comme "boucs émissaires".

....

H0438 – 0010

H0438 - 0011

Contre leurs adversaires, y compris les Juifs, les catholiques, les travailleurs libres, les Nazis dirigèrent une campagne d'une arrogance, d'une brutalité et d'une dévastation telles que le monde n'en avait pas connues depuis les âges qui précèdèrent le christianisme. Ils poussèrent l'ambition des Allemands à devenir une race des maîtres, ce qui naturellement comporte l'asservissement d'autrui : ils entraînèrent leur peuple dans un risque insensé pour arriver à la domination ; ils détournèrent les forces et les ressources sociales afin de créer ce qu'ils considéraient être une machine de guerre invincible, ils envahirent leurs voisins pour soutenir "la race des maîtres dans ses activités guerrières, ils réduisirent à l'esclavage des millions d'êtres humains et les amenèrent en Allemagne où ces infortunés errent encore aujourd'hui comme des déracinés. Enfin, la bestialité et la mauvaise foi atteignirent de tels excès qu'elles éveillèrent les forces dormantes de la civilisation en péril. Les efforts concertés des Nations civilisées ont broyé en miettes la machine de guerre allemande, mais cette lutte a fait de l'Europe une telle libérée, mais épuisée, où des peuples démoralisés luttent pour survivre, tels sont les fruits des sinistres forces représentées par ces hommes assis au banc des prisonniers.

En toute justice à l'égard des nations et des hommes qui se trouvent associés à cette accusation, je dois vous rappeler certaines difficultés qui pourraient laisser leur empreinte sur ce procès. Jusqu'

...

H0438 - 0012

ici, il n'existe dans l'histoire du droit, aucun exemple d'une tentative visant à amener dans le cadre d'un seul procès les évènements d'une dizaine d'années, s'étendant à un continent tout entier et touchant plus de vingt pays, un nombre incalculable d'hommes et de faits. Malgré l'immensité de cette tâche, le monde entier a exigé des mesures immédiates. Il a fallu faire droit à cette demande, même peut-être au prix d'une oeuvre moins parfaite. Dans mon propre pays, les tribunaux réguliers, qui suivent une procèdure traditionnelle, qui appliquent des précédents longuement confirmés et qui traitent d'évènements locaux et restreints, entament rarement un procès moins d'un an après l'évènement qui constitue l'objet de ce procès. Et cependant, il y a moins de huit mois, la salle d'audience dans laquelle vous siègez était une place forte ennemie entre les mains des troupes S.S. Allemandes. Il y a moins de huit mois, la plupart de nos témoins et de nos documents étaient entre les mains de l'ennemi. Le Statut lui-même n'avait pas été codifié, aucun Tribunal n'avait été institué, une salle d'audience utilisable n'existait point ici, aucun des documents parmi les masses d'archives officielles allemandes n'avait été examiné, le Ministère Public n'avait pas été constitué, presque tous les accusés actuels étaient en liberté, et les quatre puissances participant à l'accusation ne s'étaient point encore unies pour juger. Loin de moi la prétention de ne point reconnaître que ce procès souffrira peut-être des conséquences de recherches insuffisantes, et il se peut que no-

...

H0438-0013

tre travail ne soit pas un exemple d'oeuvre professionnelle qu'aucune des puissances participant à l'accusation ne serait normalement disposée à revendiquer. Néanmoins, ce travail constitue une cause parfaitement suffisante pour le jugement que nous vous demanderons de prononcer, et nous serons obligés d'en laisser le plein développement aux historiens.

Avant d'entrer dans la discussion des détails des preuves, des considérations d'ordre général pouvant influer sur le crédit accordé à ce procès aux yeux du monde, devraient être envisagées en toute candeur. Une différence saississante existe entre la situation des accusateurs et celle des accusés, qui pourrait discréditer notre tâche si nous manquions, même pour les questions de moindre importance, de nous montrer justes et modérés.

Malheureusement, le caractère de ces crimes est tel, que l'accusation doit être présentée, et le jugement rendu, par les Nations victorieuses contre leur ennemi vaincu. Le caractère mondial des actes d'agression commis par ces hommes n'a laissé que quelques pays réellement neutres. Ou bien les vainqueurs doivent juger les vaincus, ou bien nous devront laisser aux vaincus le soin de prononcer leur propre jugement. Après la première guerre mondiale, nous avons appris combien il était futile de se fier à cette seconde alternative. La situation importante qu'avaient occupée ces accusés, la notoriété de leurs actions et le

H0438 - 0014

fait que leur conduite peut provoquer des représailles, rendent difficile toute distinction entre la demande pour une punition juste et mesurée et les cris déraisonnés provoqués par les angoisses de la guerre. Notre tâche dans la mesure où cela est humainement possible, sera de marquer cette distinction entre ces deux procédés. Il faut que jamais nous n'oublions que les faits sur lesquels nous jugeons ces accusés aujourd'hui, sont les mêmes faits sur lesquels l'Histoire nous jugera nous-mêmes demain. Tenèdre un calice empoisonné à ces accusés, c'est de porter nous-mêmes à nos lèvres. Il faut dans notre tâche que nous fassions preuve d'une objectivité et d'une intégrité intellectuelle telles, que ce procès s'imposera à la postérité comme ayant répondu aux aspirations de l'humanité, de faire justice.

Au début même de ce procès, nous devons disposer de l'argument que de traduire ces hommes en justice, c'est commettre à leur égard une injustice qui leur donnerait droit à une considération particulière. Ces accusés sont aux abois, mais ils ne soit pas persécutés. Voyon quelle alternative existerait pour eux au cas où ils ne seraient pas jugés.

Plus de la moitié de ces prisonniers se sont rendus ou furent saisis par des membres des Forces Armées des Etats-Unis. Pouvaient-ils s'attendre à ce que le fait d'être détenus par des Américains fut une protection en faveur de

H0438 - 0015

nos ennemis contre la juste colère de nos Alliés ? Avons-nous sacrifié des vies américaines pour les capturer, pour ensuite leur éviter la punition ? D'après les principes de la Déclaration de Moscou ceux qui sont suspects de crimes de guerre ne doivent pas être traduits devant une Cour Internationale, mais doivent être remis aux différents gouvernements afin d'être jugés à l'endroit même où ils commirent leurs crimes. Un grand nombre de prisonniers moins responsables et moins coupables, détenus par les Américains, ont déjà et seront à à l'avenir livrés aux autres Nations Unies pour être jugés dans ces pays. Si ces accusés devaient, pour une raison quelconque échapper à la condamnation de ce Tribunal, ou s'ils font obstruction ou entrainent l'avortement de ce procès, ceux parmi eux qui sont détenus par les Autorités Américaines seront livrés à nos Alliés Européens. Pour ces accusés cependant, nous avons institué un Tribunal International et nous avons accepté la charge de participer à un effort complexe, afin de leur accorder une audience équitable et sans passion. C'est la meilleure protection accordée à quiconque possède une défense digne d'être entendue.

Si ces hommes sont les premiers chefs de guerre d'une nation battue à être poursuivis au nom de la loi, ce sont aussi les premiers à qui on a donné l'occasion de défendre leur vie devant la loi, vraiment, le statut de cette Cour qui leur permet de se défendre est aussi leur

H0438 - 0016

seul espoir. Il se peut que ces hommes à la conscience trouble dont le seul désir est que le monde les oublie ne considèrent pas ce jugement comme une faveur, une faveur que ces hommes, quand ils étaient au pouvoir ont rarement permis à leurs compatriotes, mais ils ont l'occasion de se défendre. En dehors du fait que l'opinion publique condamne leurs exactions, nous sommes d'accord qu'on doit les présumer innocents et nous acceptons la charge de prouver leur action criminelle et la responsabilité des accusés. Quand je dis que nous ne demandons pas des condamnations sans avoir prouvé le crime, je ne veux pas dire seulement, des violations techniques ou fortuites des conventions internationales. Nous les accusons pour leur conduite intentionnée et calculée qui comprenait des injustices morales aussi bien que légales. Nous n'englobons pas non plus une conduite, naturelle et humaine si elle est illégale et empirique telle que beaucoup d'entre nous pourraient avoir utilisé si nous nous étions trouvés dans la situation des accusés. Ce n'est pas pour avoir cédé à des faiblesses humaines que nous les accusons, ce sont leurs actes anormaux et inhumains qui les ont menés au banc des accusés.

Nous ne vous demandons pas de condamner ces hommes d'après le témoignage de leurs ennemis, il n'y a pas de chef d'accusation qui ne puisse être prouvé par des livres et des archives. Les Allemands ont toujours été des archivistes méticuleux et les accusés partageaient l'amour teuton de tout enregistrer. Leurs actes ne manquaient

p

...

H0438 - 0017

Leurs actes ne manquent pas non plus de vanité, ils se faisaient souvent photographier au cours de ces actes ; nous vous montrerons leurs propres films, vous verrez la façon dont ils se conduisaient et vous entendrez leurs voix quand les accusés vous feront revivre sur l'écran certains évènements de leur conspiration.

Nous avons l'intention d'exprimer clairement que nous ne voulons pas incriminer le peuple allemands entier. Nous savons que le parti nazi n'a pas pris le pouvoir par une majorité de voix allemandes. Nous savons qu'il est entré au pouvoir grâce à une alliance néfaste des extrêmistes révolutionnaires nazis les plus effrénés, et des militaristes allemands les plus agressifs. Si le peuple allemand avait accepté le programme nazi de son plein accord, le parti n'aurait pas eu besoin des troupes d'assaut à ses débuts et il n'y aurait pas eu besoin de camp de concentration, ni de Gestapo. Ces deux institutions ont été créées aussitôt que les nazis ont pris le contrôle de l'Etat Allemand. Ces créations hors la loi furent appliquées à l'étranger seulement après avoir fait leur preuves en Allemagne même. Le peuple allemand devrait maintenant savoir que le peuple des Etats-Unis n'a pour eux ni peur, ni haine. Il est vrai que les Allemands nous ont appris les horreurs de la guerre moderne, mais les ruines qui s'étendent du Rhin au Danube démontrent que nous, ainsi que nos Alliés avons été de mauvais élèves.

....

H0438 – 0018

Si nous ne sommes pas frappés d'étonnement par la ténacité des Allemands et leurs capacités dans l'art de la guerre, et si nous ne sommes point persuadés de leurs capacités politiques, nous sommes prêts à reconnaître leurs talents dans les arts pacifiques, leur habileté technique et les qualités de discipline, de sobriété et d'application des masses du peuple allemand. En I933, nous avons vu le peuple allemand recouvrer son prestige dans le monde commercial, industriel et artistique après l'arrêt causé par la dernière guerre. Nous étions témoins de leurs progrès sans jalousie ni méfiance. Le contre-coup de l'agression nazie a laissé l'Allemagne en ruines. La facilité avec laquelle les Nazis engageaient sans hésitation la parole de l'Allemagne et celle avec laquelle ils rompaient leurs engagements sans vergogne a donné à la diplomatie allemande une réputation de mauvaise foi qui lui nuira pendant des années.

La vantardise nazie concernant "la race des Seigneurs", est devenue un sarcasme qui poursuivra les Allemands dans le monde entier pendant plusieurs générations. Le cauchemar nazi a marqué le nom allemand d'un sens nouveau et sinistre dans le monde, ce qui fera piétiner l'Allemagne pendant un siècle. L'Allemagne tout autant que le monde non allemand, a des comptes à règler avec ces accusés. La guerre, le déroulement de la guerre, motif principal de cette question, appartient à l'Histoire.

Du Ier Septembre I939, quand les armées allemandes franchirent les frontières de Pologne, jusqu'en Septembre I94I, quand ils se heurtèrent à la

...

H0438 – 0019

résistance acharnée de Stalingrad, les Allemands semblaient invincibles. Le Danemark et la Norvège, les Pays-Bas et la France, la Belgique et le Luxembourg, les Balkans et l'Afrique, la Pologne et les Pays-Baltes et une partie de la Russie avaient été débordés et conquis par des actions rapides, puissantes et bien dirigées.

Cette attaque dirigée contre la paix mondiale constitue le crime contre la société internationale qui fait qu'une compétence internationale doit être invoquée à l'égard des crimes commis pour appuyer et préparer ce premier crime, lesquels autrement pourraient ne tomber que sous la compétence de juridictions nationales. C'était la guerre d'agression, genre de guerre auquel les nations avaient renoncé, c'était la guerre en violation des traités qui tentaient de sauvegarder la paix mondiale.

Cette guerre ne fut pas un fait du hasard, elle fut préparée et préconçue pendant longtemps avec habileté et ruse. Le monde n'a peut-être jamais été témoin d'une telle concentration et d'une telle émulation des énergies d'un peuple que celles qui ont permis à l'Allemagne, vingt ans après sa défaite, son désarmement et son démembrement, de presqu'arriver à réaliser son plan de domination en Europe. Quoi qu'on puisse dire des initiateurs de cette guerre, ils avaient réalisé une organisation étonnante et notre premier travail est d'étudier les moyens par lesquels les accusés et leurs complices ont préparé et incité l'Allemagne à faire la guerre. En général, nous montrerons, qu'à un moment donné, ces accusés ont tous été d'accord

...

H0438 - 0020

avec le partinazi pour un projet qu'ils savaient ne pouvoir accomplir que grâce à une déclaration de guerre en Europe. Leur main-mise sur l'Etat Allemand, leur assujetissement du peuple allemand, leur terrotisme et l'extermination d'éléments dissidents facilitèrent leurs projets et la déclaration de guerre.

Leur inhumanité calculée et organisée dans la conduite de la guerre, leur cruauté réfléchie et organisée envers les peuples conquis - pour tous ces buts ils ont travaillé de concert ; tout ce qui constitue des phases de la conspiration qui n'atteignait un but que pour s'élancer vers un autre but plus ambitieux encore. Nous allons retracer l'enchainement compliqué des organisation que ces hommes avaient créees et utilisées pour arriver à leurs fins. Nous vous montrerons comment l'organisation des bureaux et du personnel était consacrée à des visées criminelles et vouée à utiliser des méthodes criminelles établies par les accusés et leurs complices dans la conspiration. Beaucoup de ceux-ci ont été mis hors d'atteinte par la guerre ou le suicide.

Mon intentention est d'ouvrir le procès spécialement sous le chef de l'Acte d'Accusation n° I et de traiter du plan commun de conspiration pour obtenir des résultats qui n'étaient possibles qu'en recourant à des crimes contre la Paix, des Crimes de Guerre, et des Crimes contre l'Humanité. Je n'insisterai pas sur les actes individuels de cruauté ou de perversion qui ont pu se produire indépendamment de tout plan central. L'un des dangers toujours présent est que le procès puisse être prolongé par les détails

...

H0438 - 0021

de torts particuliers et que nous nous perdions dans un "amas de cas particuliers". Je ne m'occuperai pas non plus actuellement de l'activité de chaque accusé, en particulier, à moins qu'elle ne puisse contribuer à déceler le plan commun.

Faut-il maintenant m'occuper de l'activité de chaque accusé, en tant que cela concerne le plan commun ? Les Etats-Unis vont s'occuper des cerveaux et de l'autorité qui sont la base de tous les crimes. Ces accusés étaient des hommes d'une situation et d'un état qui ne souillent pas ses mains de sang. C'étaient des hommes qui savaient employer comme instruments des gens d'une situation inférieure. Nous voulons atteindre ceux qui ont préméditté et tracé les plans. Ceux qui ont été les instigateurs et les Chefs, sans les plans pernicieux de ceux-ci en effet, le monde n'aurait pas subi si longtemps le fléau de la violence et de l'illégalité et n'aurait pas sombré dans les souffrances et les convulsions de cette terrible guerre.

Le chemin illégal par lequel ces hommes ont atteint le pouvoir : L'instrument principal de cohésion entre le plan et l'action était le parti ouvrier national-socialiste allemand connu sous le nom de Parti Nazi. Certains des accusés en faisaient partie depuis le début. D'autres n'y adhérèrent qu'après que le succès semblat avoir justifié son illégalité ou que son pouvoir lui eut accordé l'immunité contre les atteintes de la Loi. Adolf HITLER devint son Chef Suprême ou "Führer" en I92I.

...

H0438 – 0022

Le 24 Février 1920, à Munich, il avait proclamé publiquement son programme. Certains de ses buts se recommandaient d'eux-même à beaucoup de bons citoyens, tels par exemple : la "demande de participation aux bénéfices des grandes industries", "un large développement des mesures de prévoyance pour la vieillesse", "la création et le maintien d'une classe moyenne saine", et "l'élévation du standard sanitaire". Il faisait en même temps un appel vibrant à cette sorte de nationalisme, que nous appelons en nous-mêmes patriotisme et que nous désignons sous le nom de chauvinisme pour nos adversaires. Il demandait "l'égalité des droits pour le peuple allemand dans ses rapports avec les autres nation et la modification des traités de paix de Versailles et de St-Germain". Il demandait "l'union de tous les Allemands sur la base du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes, pour former une grande Allemagne". Il réclamait des terres et des colonies "pour la dotation de notre peuple et l'installation de notre excédent de population". Tous ces buts étaient évidemment légitimes, si on pouvait les atteindre sans recourir à une guerre d'agression .

Dès son origine cependant, le Parti Nazi envisageait la guerre. Il demandait l'abolition des troupes mercenaires et réclamait la formation d'une armée nationale. Il proclamait que "étant donnés les sacrifices énormes en vies et en biens réclamés à une nation par toute guerre, l'enrichissement personnel par la guerre, devait être considéré comme

...

H0438 - 0023

un crime contre la nation. Nous demandons en conséquence la confiscation impitoyable de tous les profits de guerre". Je ne blâme pas cette politique. En réalité, je voudrais qu'elle fut universelle. Je veux seulement faire remarquer qu'en temps de paix en I920, la guerre était une préoccupation du Parti Nazi et qu'il commença le travail de rendre l'idée de guerre moins désagréable à la masse du peuple. Avec cela il combina un programme d'entrainement physique et de sports pour la jeunesse qui devint, comme nous le verrons, la couverture d'un programme secret d'entrainement militaire.

La déclaration du Parti Nazi engageait aussi ses membres dans un programme anti-sémite. Elle déclarait qu'aucun Juif ou aucune personne de sang non-allemand ne pouvait être membre de la nation. Ces personnes devaient être privées de leurs droits, disqualifiées pour les emplois, soumises aux lois sur les étrangers, et n'avaient droit à la nourriture qu'après que la population allemande aurait été pourvue. Tous ceux qui étaient entrés en ALlemagne après le 2 Août I9I4 devaient être invités à partir immédiatement et toute immigration de non-allemand devait être interdite.

Le Parti avouait ainsi, dès les premiers jours un programme autoritaire et totalitaire pour l'Allemagne. Il demandait la création d'un

....

H0438 - 0024

Pouvoir Central fort avec une autorité illimitée, la nationalisation de toutes les affaires qui avaient été groupées en consortium et le renouvellement du système d'éducation "dont le but doit être d'enseigner à l'élève la comprehension de l'idée d'Etat (Sociologie d 'Etat)". Son hostilité aux libertés civiles et à la liberté de la presse était annoncée clairement par ces mots : "Il doit être interdit de publier des journaux qui ne contribuent pas au bien de la Nation. Nous demandons des poursuites légales contre toutes les tendances artistiques ou littéraires de nature à nuire à notre vie en tant que Nation et la suppression des institutions qui seraient en opposition avec les exigences ci-dessus indiquées".

Le projet de persécution religieuse était enveloppé du langage de la liberté religieuse, car le programme nazi disait : "Nous demandons la liberté pour toutes les sectes religieuses dans l'Etat". Mais il continue avec cette restriction : "en tant qu'elles ne sont pas un danger pour lui et ne combattent ni la moralité, ni le sens moral de la race allemande."

Le programme du Parti laissait entrevoir la campagne de terrorisme . Il annonçait, nous demandons une guerre impitoyable contre ceux dont l'activté est nuisible aux intérêts communs", et il demandait que cette faute fut punie de mort.

....

H0438 - 0025

Il est significatif que les Chefs du Parti aient interprêté ce programme comme un programme belliqueux qui précipiterait de façon certaine le conflit. Le Parti politique du Parti concluait :" Les Chefs du Parti jurent de chercher - sans regarder aux conséquences - et si besoin est, en sacrifiant leur vie - à exécuter les points ci-dessus". C'est le Corps dirigeant du Parti - et non pas tous ses membres - qui est accusé comme organisation criminelle.

Voyons maintenant comment les Leaders du Parti remplirent leurs engagements de poursuivre leurs buts sans considération des conséquences : manifestement leur objectif étranger qui n'était rien moins que de violer les traités internationaux et d'arracher des territoires au contrôle étranger, aussi bien que la plus grande partie de leur programme intérieur ne pouvait être accompli que par la possession du mécanisme de l'Etat Allemand. Par conséquent leur premier effort fut de renverser la République de Weimar par une violente révolution.

Un putsch avorté à Munich en 1933, mena un grand nombre d'entr'eux en prison. La période de méditation qui suivit produisit "Mein Kampf". Par suite, la source de la loi des travailleurs du Parti est une source de revenus considérables pour son Chef Suprême. Les plans nazis pour le renversement violent de la faible république se transformèrent alors en plan pour la prise du pouvoir.

...

H0438 - 0026

On ne pourrait faire de plus grave erreur que de s'imaginer le parti nazi sous la forme d'organisation relâchée, que nous, gens du monde occidental, appelons "parti politique". En discipline, structure et méthode, le Parti Nazi n'était pas adapté au precessus démocratique de persuasion, c'était un instrument de conspiration et de coercition. Le Parti ne fut pas organisé pour prendre le pouvoir dans l'Etat Allemand avec l'assistance de la majorité du peuple allemand ; il fut organisé pour s'emparer du pouvoir en violation de la volonté du peuple.

Le Parti Nazi, sous le "Führerprinzip" était lié par une discipline de fer sous la forme d'une pyramide avec le Führer HITLER au sommet, s'élargissant en de nombreux corps de commandement composés à la base de suzerains d'une association très étendue du parti.

Tous ceux qui ont pu aider le mouvement d'une façon ou d'une autre, ne furent en aucune manière les véritables membres du Parti. Les membres prêtaient au Parti un serment qui en fait, revenait à une abdication de l'intelligence personnelle et de la responsabilité morale. Ce serment était :" Je jure fidélité inviolable à Adolf HITLER, je lui jure une obéissance absolue, ainsi qu'aux chefs qu'il me désignera".

Dans la pratique journalière, les membres suivaient leur Chef avec une idôlatrie plus orientale qu'occidentale.

Nous ne sommes pas obligés de deviner les mo-

...

H0438 - 0027

tifs ou le but du Parti Nazi. Le but immédiat était de miner la République de Weimar. L'ordre de travailler dans ce but fut donné à tous les membres du Parti par une lettre d' HITLER du 24 Août 1931 à ROSENBERG, dont nous produirons l'original. (Document 047-PS. du dossier Rosenberg). Un film saisi nous permet de présenter l'accusé Alfred ROSENBERG, qui, de l'écran, vous dira lui-même toute l'histoire.

Les S.A. intervinrent violemment dans les élections. Nous avons ici les rapports du S.D. décrivant en détail comment ses membres violèrent plus tard le secret des election pour identifier leurs opposants. (Documents nº R. 142) (Rapport des dossiers du S.D. Kochem).

L'activité du Parti, outre toutes les formes ordinaires de lutte politique, prit l'aspect d'une répétition en vue d'une guerre. Il utilisa une formation du Parti "die Sturmabteilungen" connue communément sous le nom de S.A. C'était une organisation volontaire de nazis jeunes et fanatiques, entraînés pour l'usage de la violence dans une discipline semi-militaire. Les membres commencèrent par agir comme gardes du corps des Chefs Nazis et passèrent rapidement de la tactique défensive à la tactique offensive. Ils devinrent des bandits disciplinés pour briser les réunions de l'opposition et terroriser leurs ad-

...

H0438 – 0028

versaires. Ils se vantaient de ce que leur tâche était de faire du Parti Nazi "le maître des rues". Le S.A. était un organisme parent d'un certain nombre d'autres. Les organismes issus de lui comprennent "die Shutzstaffeln", connus communément sous le nom de S.S. formés en 1925 et se distinguant par le fanatisme et la cruauté de leurs membres, "der Sicherheitsdienst" connu sous le nom de S.D., et "die Geheime Staatspolizei" la police secrète d'Etat, l'infâme Gestapo formée en 1934, après l'accès au pouvoir du Parti Nazi.

Un simple regard jeté sur une charte de l'organisation du Parti, suffit à montrer combien il diffère totalement des partis politiques que nous connaissons. Il avait sa propre source légale dans le Führer et les sous-chefs. Il avait ses propres cours et sa propre police. Les conspirateurs organisèrent un gouvernement au sein du Parti pour exercer en dehors de la légalité toutes sanctions qu'un Etat légitime pourrait exercer et beaucoup d'autres qu'il ne pourrait pas exercer. La hiérarchie du commandement était militaire et ses formations, martiales, tant de nom que de fonction. Elles étaient composées de bataillons organisés pour porter les armes sous une discipline militaire, de corps motorisés, de groupes d'aviation et de l'infâme "Tête de Mort" qui portait bien son nom. Le Parti avait sa propre police secrète, ces unités de sécurité, son service d'intelligence et d'espionnage, ses forces de pillage

...

H0438 - 0029

et ses organisations de jeunesse. Il organisa des mécanismes administratifs, élaborés pour identifier et supprimer espions et informateurs, administrer les camps de concentration, faire fonctionner les fourgons de mort et financer tout le mouvement. Par ses cercles concentriques d'autorité, le Parti Nazi, comme ses Chefs s'en vantèrent plus tard, organisa et domina finalement chaque phase de la vie allemande, mais pas avant d'avoir engagé une violente lutte intérieure caractérisée par une criminalité brutale. Pour préparer cette phase de leur lutte, les Nazis créèrent un système de police du Parti. Celui-ci devint le modèle et l'instrument de la Police d'Etat, ce qui était le premier but de leur plan.

H0438 - 0030

Les formations du parti , y compris l'organisme en chef du parti, les S.D. les S.S. les S.A. et l'infâme police secrète d'Etat du Gestapo, toutes ces formations sont accusées , en tant qu'organisations criminelles, organisations qui, comme nous le prouverons d'après leurs propres documents n'étaient recrutées que parmi des nazis témérairement dévoués prêts dans leurs convictions et leur nature à exécuter les actes les plus violents pour faire réussir le programme concerté .

Ils terrorisèrent et réduisirent au silence l'opposition démocratique, et purent à la fin s'associer avec des opportunistes politiques, des militaires, des industriels, des monarchistes et des réactionnaires .

Le 30 Janvier I933 Adolf Hitler devint chancelier de la République allemande,. Une organisation néfaste représentée au banc des accusés par ses plus éminents survivants avait réussi à s'emparer du mécanisme du gouvernement allemand, façade derrière laquelle par la suite, ils pourraient réaliser la guerre de conquête qu'ils avaient comploté depuis si longtemps .

La conspiration était entrée dans sa seconde phase.

Renforcement de la puissance nazie .

Nous allons maintenant considérer les mesures qui progressivement amenèrent les crimes les plus abominables contre l humanité , mesures que les conspirateurs avaient prises pour dominer complètement l'Etat allemand et préparer l'Allemagne à une guerre d'agression indispensable à leurs fins .

Les Allemands étaient en I920 un peuple frustré et désorienté par la défaite et la désintégration de leur gouvernement traditionnel . Les éléments démocrates qui

H0438 – 0031

essayaient de gouverner l' Allemagne en faisant fonctionner les rouages de la nouvelle et peu puissante République de Weimar ne furent pas suffisamment soutenus par les forces démocratiques dans le reste du monde . On ne peut nier que l'Allemagne, lorsque la crise mondiale s'ajouta à ses autres problèmes particuliers eut à trouver des solutions à des problèmes économiques et politiques complexes nécessitant des solutions urgentes et hardies .

Les mesures intérieures par lesquelles un pays cherche la solution de ses problèmes ne regardent pas en général les autres nations, mais dès le début, on reconnut dans le programme nazi un programme désespéré, destiné à un peuple souffrant encore, des effets d'une guerre perdue Au début, la politique nazie ne pouvait, on l'a toujours reconnu, être atteinte par une guerre nouvelle et plus heureuse .

La solution proposée au problème allemand par les conspirateurs n'était ni plus ni moins qu'un complot pour reprendre les territoires perdus et pour acquérir d'autres territoires fertiles de l'Europe centrale par la dépossession et l'extermination de leurs habitants . Ils proposaient en outre de détruire et d'affaiblir d'une façon permanente tous les autres pays voisins afin de s'assurer la domination virtuelle de l'Europe et aussi probablement du monde entier . Il ne nous est pas nécessaire de préciser les limites exactes de leurs ambitions, car il était et il est aussi illégal de faire la guerre quelle que soit l'importance plus ou moins grande de l'enjeu .

A cette époque, il y avait deux gouvernements en Allemagne, celui qui gouvernait réellement et celui qui n'en avait que l'apparence . L'appareil extérieur de la République Allemande était maintenu pour un moment, c'était le gouvernement extérieur et apparent, mais c'était le

30
H0438 - 0032

corps des dirigeants du parti nazi qui détenait l'autorité réelle dans l'Etat . Cette autorité était en dehors et au-dessus de la loi .

Le 27 Février 1933, moins d un mois après qu'Hitler fut devenu chancelier, le Reischtag brûlait . Cet incendie du monument symbolisant le libre gouvernement par les assemblées parut si providentiel pour les nazis que l'on crût qu'ils l'avaient préparé eux-mêmes . Certes, lorsque nous contemplons leurs crimes, ceux dont nous avons connaissance, nous ne pouvons croire qu'ils auraient reculé devant le simple crime d'incendie volontaire . Il n'est pas nécessaire cependant de chercher à conclure cette controverse engagée à propos de la responsabilité de l'incendie ce qui importe, c'est le parti qu'ils en ont tiré, et les effets que cet incendie eut sur l'opinion publique .
Les nazis accusèrent immédiatement le parti communiste d'avoir préparé et perpétré ce crime, mais tous leurs efforts convergèrent pour faire apparaitre cet incendie comme le signe avant coureur d'une révolution communiste . Puis, profitant de l'hystérie collective, les nazis opposèrent à cette révolution fantôme, une révolution bien réelle .
Dans le mois de décembre qui suivit, la Cour Suprême acquitta les communistes avec un courage et une indépendance digne d'éloge , mais il était trop tard, le cours tragique des évènements que les conspirateurs nazis avaient mis en marche se précipitait et ne pouvait plus être influencé par cet acquittement .

Hitler, le lendemain matin obtenait du Président von Hindenburg, âgé et malade, un décret présidentiel suspendant les garanties de la liberté individuelle , contenus dans la Constitution de Weimar . On doit rendre justice à Hindenburg: la Constitution elle-même l'autorisait à sus-

H0438 - 0033

pendre temporairement ces droits fondamentaux "si la sécurité et l'ordre public étaient troublés et menacés en Allemagne ". On doit reconnaitre aussi que le Président Hébert,avait lui-même invoqué précédemment cet article de la Constitution, mais le coup de force des nationaux-socialistes fut rendu possible par ce que les ambitions du décret Hindenburg-Hitler étaient différentes de toutes celles dont on avait précédemment usé lorsque le pouvoir de suspension avait été invoqué . Chaque fois qu'Hébert avait suspendu les garanties constitutionnelles de la liberté individuelle, son décret avait expressément fait revivre la loi d'incarcération protectrice adoptée par le Reischtag en I9I6 durant la guerre précédente . Cette loi garantissait une audience judiciaire dans les 24 heures suivant l'arrestation,accordait le droit d'avoir un avocat et de lire tous les rapports se rattachant à l'affaire .

Elle stipulait le droit de faire appel et prévoyait une compensation prise sur les fonds publics pour les arrestations faites par erreur. Le décret Hitler-Hindenburg du 24 Février I933 ne contenait aucune de ces garanties: leur omission a pu échapper à l'attention de Hindenburg . Certes, il n'apprécie pas ses effets . Elle donnait à la police et aux formations nazies déjà existantes. aux ordres d' Hitler une liberté d'agir totale, sans restriction, sans responsabilité; l'arrestation secrète et la détention indéfinie sans accusation, sans preuves, sans audience, sans avocat, devint la méthode courante, ainsi que d'infliger des punitions à tous ceux qui déplaisaient ou étaient suspects à la police nazie . Aucune Cour ne pouvait délivrer de mandat d'arrêt ni de mandat d'habéas corpus ou de sertoriari . Le peuple allemand était entre les mains de la police et la police entre celles du parti nazi et le parti entre les mains d'une bande d'hommes perfides dont les accusés, ici devant vous, sont les chefs repré-

H0438 - 0034

sentatifs qui ont survécu.

La conspiration nazie, ainsi que nous le démontrerons, avait àvait pour but, non seulement d'écraser l'opposition mais d'exterminer les éléments irrémédiablement opposés aux idéologies de l 'Etat. Elle ne visait pas seulement à établir le nouvel ordre nazi mais à assurer sa domination pendant mille ans, comme Hitler le prédisait. Les nazis n'hésitèrent jamais, ne furent jamais d'avis différent en ce qui concernait ces éléments dissidents. Ces derniers furent décrits brièvement par l' un d'eux, Von Fritsel, le 11 décembre I938, en ces termes (document n° I947) :

"Peu de temps après la première guerre,
"j'en vins à cette conclusion que nous devions gagner
"trois batailles pour que l'Allemagne redevint puis-
"sante, à savoir :

"I° - batailles contre les classes ouvrières
"Hitler l 'a gagnée

"2° - bataille contre l'église catholique
ou plus exactement contre les ultramontains

"3°- bataille contre les juifs et la lutte
"menée contre eux en Allemagne ne fut qu'un exercice
"en vue d'un assaut mondial contre les mêmes éléments.

On distingue dans l'espace et dans le temps deux entreprises de crimes contre l'humanité, l'une concerne les crimes commis en Allemagne avant et pendant la guerre, l'autre concerne les crimes commis en territoires occupés pendant la guerre. Mais ces deux catégories de crimes ne sont pas distinctes dans le plan nazi, elles ne constituent que le déroulement continu du plan nazi d'extermination des peuples et des institutions capables de servir à tous instants de points de mire ou d'instrument contre leur "nouvel ordre mondial".

Nous considérons, dans ce discours, ces crimes contre l'humanité comme des manifestations du plan nazi

H0438-0035

unique et nous en parlerons en suivant la classification du général von Fritsch.lui-même

LA LUTTE CONTRE LA CLASSE OUVRIERE

Quand Hitler arriva au pouvoir, il y avait en Allemagne trois associations syndicales du travail : la Confédération générale allemande du Travail (A.D.G.B.) comprenant 28 syndicats affiliés ; la Confédération générale des travailleurs indépendants (A.F.A.) comprenant treize syndicats confédérés qui groupaient plus de 4.500.000 membres et le syndicat chrétien du Travail avec plus de 1.250.000 membres.

Les travailleurs allemands, comme d'ailleurs les travailleurs des autres pays, avaient personnellement peu à gagner dans la guerre. S'il est vrai que le travail est fait habituellement pour aider une nation à faire la guerre, il est par lui-même une force pacifique dans le monde . Les travailleurs allemands se rendirent compte en I933 que le joug de la guerre peut être lourd. Le programme nazi exigeait que cette partie de la population allemande fut privée non seulement du moyen d'empêcher l'échange de son maigre confort contre des armements, mais aussi entraînée et forcée à de nouveaux sacrifices, faisant partie de la préparation de guerre nazie. Le travail devait être dompté et cela signifiait que ces organisations et moyens de cohésion et de défense devaient être détruits.

L'intention du parti nazi d'embrigader le travail à son profit fut avouée par Ley le 2 mai I933 dans un discours aux travailleurs où il disait :

"Vous pouvez dire ce que vous voulez, vous "avez le pouvoir absolu. Il est vrai que nous sommes au pouvoir mais "nous n'avons pas tout le peuple avec nous, nous ne vous avons pas "entièrement, vous, travailleurs, et c'est vous que nous voulons ; "nous ne vous laisserons pas vous manifester tant que vous ne serez "pas complètement d'accord avec nous, et cela sans arrière pensée."

H0438 - 0036

La première attaque nazie eut lieu contre les deux plus importantes associations syndicales : le 21 avril 1933, le conspirateur Robert Ley en tant que "chef d'état-major de l'organisation politique du N.S.D.A.P." et agissant non seulement au nom du gouvernement mais au nom du parti nazi prolumgua une ordonnance applicable à la Confédération des Travailleurs indépendants. Elle ordonnait la saisie de leurs biens et l'arrestation de leurs principaux chefs. Cette ordonnance indiquait que les groupes du parti S A et S S (que nous dénonçons comme association criminelle) " serait utilisés pour occuper les propriétés des Syndicats ouvriers et pour emprisonner les personnes incriminées."

Cette ordonnance ordonnait également la mise en " prison protective " de tous les Présidents et secrétaires régionaux desdits sydicats et des Directeurs d'agence de la Banque des travailleurs.

Ces ordres furent exécutés le 2 mai 1933. Tous les capitaux appartenant aux syndicats ouvriers, y compris les fonds de secours et pensions furent saisis. Les chefs de syndicats furent envoyés dans les camps de concentration. Quelques jours plus tard le 10 mai 1933 Hitler nomma Ley, Chef du Front du Travail allemand. (Deutsche Arbeite Front). Le front du Travail allemand qui était un bureau de travail contrôlé par les Nazis, fut placé sous les ordres de Ley pour apprendre aux travailleurs allemands la philosophie nazie et pour purger la main d'oeuvre industrielle de tous ceux dont l'instruction était en retard. Des 'troupes d'usine" furent constituées en tant que "troupes de

H0438 – 0037

de choc" morales à l'intérieur de l'usine". L'ordonnance du Parti stipulait que" à part le Front du Travail allemand, aucune autre organisation (que ce fut de travailleurs ou d'employés) ne pouvait exister". Le 24 Juin 1933, on s'empara des Syndicats Ouvriers Chrétiens conformément à un ordre du Parti Nazi signé par Ley.

Le 19 mai 1933, cette fois par Décret du Gouvernement, il fut ordonné que dès "responsables " du Travail, nommés par Hitler, fixeraient les conditions de tous les contrats de travail, remplaçant l'ancienne méthode des contrats collectifs. Le 30 novembre 1934, un Décret "réglant le travail national", introduisit le principe nazi du Fuhrer dans l'industrie. Ce décret stipulait que les propriétaires d'entreprises seraient les chefs (fuhrer) et que les travailleurs devaient exécuter leurs ordres. Le Fuhrer-Chef d'Entreprise devait "prendre les décisions pour les employés, ouvriers, dans toutes les questions concernant l'entreprise." C'est par ce moyen que les grands industriels allemands furent amenés à soutenir la cause nazie jusqu'à leur ruine complète. Non seulement les Nazis dominèrent et embrigadèrent les travailleurs allemands, mais ils obligèrent la jeunesse à entrer dans les rangs de ceux qu'ils avaient ainsi enchaînés. En vertu d'un Décret du 26 juin 1935, les jeunes gens et jeunes femmes ayant de 18 à 25 ans furent appelés pour le travail obligatoire.

Ainsi le dessein de placer le travail allemand dans le pays était accompli. Cet achèvement consistait d'après les paroles de Ley, à éliminer le caractère d'association des Syndicats et des Socités d'em-

H0438 – 0038

ployés, et de le remplacer par la conception "soldat du travail". La puissance de production de la main d'ouvre de la nation allemande était sous le contrôle nazi. Par ces mesures, les accusés gagnèrent la bataille de la suppression des Syndicats en tant qu'opposants possibles et furent en mesure d'imposer à la classe ouvrière le fardeau de la préparation d'une guerre d'agression.

Robert Ley, le Feld Marshal de la bataille contre le travail a répondu à notre accusation par le suicide. Sans doute ne connaissait-il pas de meilleure réponse.

LA BATAILLE CONTRE LES EGLISES

Le Parti Nazi a toujours été de façon marquée anti-chrétien dans son idéologie. Mais nous qui croyons à la liberté de conscience et de religion, nous ne faisons un crime à personne de ses idées. Ce n'est pas parce que les Nazis eux-mêmes étaient irréligieux ou païens qu'ils sont devenus coupables de crimes, mais parce qu'ils ont persécuté les membres de la foi chrétienne, et c'est parce que la persécution était un pas vers la préparation de la guerre d'agression que cette faute est devenue d'une importance internationale. Afin d'écarter toute influence modératrice dans le peuple allemand et afin de placer complètement la population sur le pied de guerre, des conspirateurs étudièrent et pratiquèrent une répression systématique et incessante de toutes les sectes et églises chrétiennes.

Nous vous demanderons de condamner les Nazis sur leurs propres témoignages. Martin Bormann fit pa-

3.8
H0438 – 0039

raître en juin 1941 en décret confidentiel sur les relations entre le christianisme et le national socialisme. Le décret prévoyait :

" Toute influence susceptible de diminuer ou de p
" porter tort à la direction du peuple, exercée par le
" Fuhrer, avec l'aide de la N.S.D.A.P. doit être élimi-
" née. De plus en plus, on doit écarter le peuple des
" églises et de leurs organes. Les pasteurs ... de
" même qu'est éliminée et supprimée par l'Etat l'influ-
" ence délétère des astrologues, des voyants et autres
" escrocs, de même que la possibilité d'une influence
" éclésiastique doit être totalement écartée... La di-
" rection de l'Etat n'aura pas d'influence sur les
" citoyens pris individuellement tant que cela n'aura
" pas été fait et jusqu'à ce moment, l'existence du
" peuple et du Reich ne sera pas assurée."

La façon dont le parti isolait le Reich de l'influence chrétienne sera prouvée par des textes tels que ce télégramme de la Gestapo de Berlin adressé à la Gestapo de Nuremberg le 24 juillet 1938 ;

" Le parti, le 23 juillet 1938 à 21 heures, commen-
ça une troisième manifestation dirigée contre l'évêque
" Sproll. Environ 2.500 à 3.000 manifestants des
" régions environnantes furent amenés en autobus. La
" population de Rottenbourg ne prit aucune part à cet-
" te manifestation... Les manifestants attaquèrent le
" Palais, forcèrent les grilles et les portes. Envi-
" ron 150 hommes à 200 hommes pénètrèrent dans le Pa-
lais , fouillèrent les pièces, jetèrent des documents
" par les fenêtres, bousculèrent les lits des cham-
" bres à coucher du Palais. Ils ont mis le feu à un
" lit... Avant que le feu parvint à d'autres objets
" dans la chambre, le lit en flammes put être jeté par

H0438 – 0040

" la fenêtre... L'évêque priait dans la Chapelle en
" compagnie de l'évêque Grober de Freibourg et des hom-
"mes de son entourage. Environ 25 à 30 personnes firent
" irruption dans la Chapelle et tourmentèrent ceux qui
" s'y trouvaient. L'évêque Groeber fut pris pour l'é-
" vêque Sproll ; il fut empoigné par ses habits et bous
" culé. Plus tard ils se rendirent compte que ce n'était
" pas à l'évêque Groeber qu'ils en avaient. Ils se pré-
" parèrent à quitter le batiment. Les dégâts causés pen-
" dant cette action figureront plus tard dans un compte
" rendu. Si le Fuehrer a des instructions à nous donner
" je demande qu'on nous les fasse parvenir très rapide-
" ment".

Plus tard l'accusé Rosenberg écrivit à Bormann en envisageant la possibilité de nommer Kerrl ministre du culte afin de mettre l'Eglise Protestante sous la tutelle de l'Etat et de proclamer Hitler sonchef suprême. Rosenberg était opposé à cette idée, suggérant que le parti nazi devait supprimer complètement l'Eglise chrétienne après la guerre.

La persécution de toutes les sectes dissidentes, les Témoins de Jehovah, et l'Association de la Pentecôte, était particulièrement acharnée et cruelle. La politique adoptée envers les églises évangéliques néanmoins était d'utiliser leur influence au service des buts nazis.

En septembre 1933, Mueller fut nommé représentant du Fuhrer ayant autorité pour s'occuper des " affaires de l'Eglise Evangélique" dans ses relations avec l'Etat dans la discipline intérieure et l'administration des Eglises s'amplifia.

H0438 – 0041

Une poussée intense fut dirigée contre l'Eglise catholique. Après un Concordat stratégique conclu avec le Saint Siège, signé en juillet 1933 à Rome, qui n'a jamais été respecté par le parti nazi, une persécution longue et persistante de l'Eglise catholique, de ses prêtres et de ses membres fut menée. Les écoles et autres institutions d'éducation religieuse furent supprimées ousoumises aux besoins de l'enseignement nazi, contraire à la foi chrétienne. Les propriétés de l'Eglise furent confisquées et un vandalisme préméditéé dirigé contre la propriété des Eglises resta impuni. L'instruction religieuse fut suspendue, l'exercice du culte rendu difficile, les prêtres et les évêques furent suspendus, des désordres furent encouragés pour les brimer et beaucoup d'entre furent envoyés en camps de conentration. Après l'occupation des terres étrangères, ces persécutions prirent plus d'ampleur que jamais. Nous vous présenterons des protestations faites par le Vatican à Von Ribbentrop résumant les persécutions auxquelles avait été soumis le clergé sous le régime nazi au XX° siècle. Ribbentrop n'y répondit jamais. Il ne pouvait nier et il ne pouvait justifier cette action.

Maimtenant, je vais parler des crimes contre les Juifs.

MONSIEUR LE PRESIDENT. La séance est levée jusqu'à 14heures.